

Information sur l'audition

Objet de l'audition : Nouvelle circulaire 2018/xx « Systèmes organisés de négociation » ;

révision totale de la circulaire 2008/11 « Obligation de déclarer les opérations sur valeurs mobilières » ; révision partielle de la circulaire

2008/4 « Journal des valeurs mobilières »

Projets de circulaires et rapports explicatifs

Invitation à prendre

position:

Les intéressés sont invités à prendre position sur les projets de circulaires 2018/xx « Systèmes organisés de négociation » et 2018/xx « Obligation de déclarer les opérations sur valeurs mobilières » ainsi que sur la révision de certains chiffres marginaux de la Circ.-FINMA 2008/4 « Journal des valeurs

mobilières ».

Délai de réponse : 9 novembre 2016

Dépôt de la prise

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA

de position :

Matthias Obrecht Laupenstrasse 27 CH-3003 Berne

matthias.obrecht@finma.ch

Forme de la prise

de position :

Merci de transmettre en tout cas une version électronique (une version

Word ainsi qu'une version PDF) de la prise de position.

Publication de la prise de position :

A défaut d'indication contraire expresse, la FINMA part du principe que les

auteurs consentent à la publication de leur prise de position.

Questions complé-

Matthias Obrecht

mentaires :

Tél. +41 (0)31 327 98 67 matthias.obrecht@finma.ch

Contact médias : Vinzenz Mathys

Tel. +41 (0)31 327 19 77 vinzenz.mathys@finma.ch

